



## Session botanique 2026 Flore de l'Oisans

**Du jeudi 25 au samedi 27 juin 2026**

### Niveau physique



**Jusqu'à 4h de marche sur sentier.**  
Pas de difficulté technique. Faible dénivelé.

### Niveau botanique



**Débutant et plus** : Sortie en conjointe avec le Club Alpin Français de l'Oisans. Il n'y aura donc pas que des botanistes. Cependant, le terrain proposé permettra de contenter tout le monde.

Cette session botanique est conjointe entre Gentiana et le CAF Grenoble-Oisans. Le week-end sera consacré à la découverte de **la flore de l'Oisans**. **Vous passerez** trois jours dans la vallée du Gâ pour vous initier à la flore de montagne. Vous passerez 2 nuits au refuge du Pic du Mas de la Grave.

**Date** : du jeudi 25 au samedi 27 juin 2026

**Encadrants** : Philippe Le Maître et Roland Chevreau (Gentiana + CAF)

**Coût du week-end : environ 180 € (dépendant des dépenses sur place).**

ATTENTION : Les arrhes de 30€ sont à verser par « **Wero** » directement à Philippe Le Maître ou en envoyant un chèque à Gentiana à l'ordre de Philippe Le Maître.

Le paiement du reste du séjour se fera directement auprès du refuge le jour du départ **en espèce ou chèque**.

**Le prix ne comprend pas** les frais de transport (pour un covoiturage à trois depuis Grenoble au barème de 40 ct/km)

**Il est indispensable de se munir d'un drap sac et d'une grande taie d'oreiller carrée.**

**Hébergement : refuge du Pic du Mas de la Grave** au Chazelet à la Grave  
<https://refugedupicdumasdelagrave.fr/>

**L'inscription est obligatoire avant le 30 avril**

**CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA FLORE SAUVAGE ISÉROISE**

Gentiana, Société botanique dauphinoise D. Villars  
MNEI - 5 place Bir-Hakeim - 38000 GRENOBLE /  
04 76 03 37 37 | [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org) | <https://gentiana.org>

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
SESSION BOTANIQUE OISANS  
JEUDI 25 AU SAMEDI 27 JUIN 2026**

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE.

Je soussigné·e,

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

**m'inscris à la session botanique en Oisans du jeudi 25 au samedi 27 juin 2026**

- Je joins un chèque de **30 euros** à l'ordre de Philippe Le Maître
- Je payerai les arrhes par Wero directement à Philippe Le Maître (dès que Gentiana valide mon inscription et m'envoie le numéro de Philippe).

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.  
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (ci-jointe) et à son application.<sup>2</sup>*

## Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

---

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

**Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.

En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.

**Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.

**Art. 3** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.

**Art. 4** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).

**Art. 5** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.

**Art. 6** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration **du 6 mars 2000**